



MA COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE !!!

Des dépôts sauvages de déchets ont été constatés au sein de la commune. Merci de respecter l'environnement et les habitants en apportant vos déchets dans l'une des 6 déchèteries du territoire ou dans les points de tri mis à votre disposition.



scannez moi



EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS EN
DEHORS D'UNE INSTALLATION PRÉVUE
À CET EFFET, VOUS VOUS EXPOSEZ À

**DEUX ANS D'EMPRISONNEMENT
ET À 75 000 EUROS D'AMENDE**

Retrouvez les informations relatives à la gestion de vos déchets en vous rendant sur le site internet du Syndicat Mixte environnement Sud Lozère :

Votre logo
ici



ENVIRONNEMENTSUDLOZERE.FR



SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZÈRE